



Nom du bénéficiaire

Annexe 1 – Volet RH : Coordinateur Communal :  
Motivations et missions



Date limite de réception des dossiers : **14/09/2021**

Le document doit être transmis via le formulaire disponible sur le **guichet de pouvoirs locaux**. Tout document non introduit via ce canal ne sera pas pris en compte pour l'évaluation.

LOGO DU BENEFICIAIRE

[Date]

## Table des matières

.....	1
1. Motivation et moyens mis à disposition .....	3
a. Pourquoi souhaitez-vous vous lancer dans la mise en place d'une politique énergie climat ou renforcer la politique existante ? (Maximum 1 page).....	3
b. Quels sont les moyens (humains, financiers ou autres) que vous comptez mettre en œuvre ou renforcer pour assurer la réussite de votre politique ? .....	4
2. Missions du coordinateur POLLEC.....	6
3. Annexes .....	7

MODELE DE FORMULAIRE-NE PAS COMPLETER

1. Motivation et moyens mis à disposition

- a. Pourquoi souhaitez-vous vous lancer dans la mise en place d'une politique énergie climat ou renforcer la politique existante ? (Maximum 1 page)

MODELE DE FORMULAIRE-NE PAS COMPLETER

- b. Quels sont les moyens (humains, financiers ou autres) que vous comptez mettre en œuvre ou renforcer pour assurer la réussite de votre politique ?

*Moyens humains au niveau communal*

Dans le tableau 1, nous vous demandons de décrire les composantes principales du contrat à destination du coordinateur POLLEC (agent en place ou engagement futur) ainsi que des autres agents communaux qui font partie de l'équipe POLLEC <sup>1</sup>.

<b>Tableau 1 : Personnel communal en charge du PAEDC</b>				
	<b>Coordinateur POLLEC</b>	<b>Equipe POLLEC</b> <i>(Ajoutez des colonnes si nécessaire)</i>		
<b>Nom Prénom (préciser si la personne sera être engagée ou travaille déjà dans la commune<sup>2</sup>)</b>				
<b>Régime de travail<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps plein</li> <li>▪ Mi-temps</li> <li>▪ 1/3 temps</li> <li>▪ Autre, à préciser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps plein</li> <li>▪ 4/5 temps</li> <li>▪ 3/5 temps</li> <li>▪ Mi-temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps plein</li> <li>▪ 4/5 temps</li> <li>▪ 3/5 temps</li> <li>▪ Mi-temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps plein</li> <li>▪ 4/5 temps</li> <li>▪ 3/5 temps</li> <li>▪ Mi-temps</li> </ul>
<b>Contrat de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CDI</li> <li>▪ CDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CDI</li> <li>▪ CDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CDI</li> <li>▪ CDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CDI</li> <li>▪ CDD</li> </ul>
<b>Service/ Département</b>				
<b>Taux d'occupation pour POLLEC (en ETP) <sup>4</sup></b>				
<b>Description des missions attribuées <u>en dehors</u> du subsidé POLLEC</b>				

<sup>1</sup> Voir Annexe 3 pour la description des missions du coordinateur et de l'équipe POLLEC

<sup>2</sup> Le personnel déjà en place au sein de la commune peut être valorisé pour autant qu'il ait été engagé expressément pour la coordination du PAEDC ou que cette mission occupe plus de la moitié de son temps de travail. Nous souhaitons éviter que les missions de base déléguées au personnel en place soient momentanément délaissées pour répondre aux exigences de la mission de coordination de PAEDC

<sup>3</sup> Le régime de travail est le régime sous-lequel est engagé l'agent. Il est stipulé dans le contrat de travail. L'agent peut être chargé de plusieurs missions.

<sup>4</sup> Taux d'occupation = rapport entre les prestations POLLEC et l'ensemble des prestations de la personne. Exemple : Un nouvel agent est employé à temps plein à la commune, il consacre la moitié de son temps à POLLEC et l'autre moitié à la gestion du plan mobilité. Il a donc un taux d'occupation de 0.5 ETP pour POLLEC.

Dans le tableau 2, nous vous demandons de calculer le montant du subside demandé et la manière dont vous envisagez sa répartition entre les frais de personnel communal et/ou la sous-traitance réalisée par un prestataire externe.

Tableau 2 : Répartition du subside demandé <sup>5</sup>							
PERSONNEL							
Profil de la personne engagée/travaillant dans la commune <sup>6</sup>	Coût mensuel brut <sup>7</sup>	Taux d'occupation pour POLLEC (en ETP) <sup>8</sup>	Durée d'occupation (mois)	Cot Total <sup>9</sup>	Taux de subvention	Montant subsidié <sup>10</sup>	Coût complémentaire à charge de la commune
Bachelier - Universitaire	0.00€	0	24	0.00€	75%	0.00€	0.00€
Bachelier - Universitaire	0.00€	0	24	0.00€	75%	0.00€	0.00€
Bachelier - Universitaire	0.00€	0	24	0.00€	75%	0.00€	0.00€
SOUS-TRAITANCE (réalisée par prestataires externes)							
Compétences du sous-traitant envisagé <sup>11</sup>	Description des activités sous-traitées		Coût total des prestations	Taux de subvention	Montant subsidié	Coût complémentaire à charge de la commune	
			0.00€	75%	0.00€	0.00€	
			0.00€	75%	0.00€	0.00€	
			0.00€	75%	0.00€	0.00€	
<b>COÛT TOTAL (Personnel et sous-traitance)</b>			<b>00.000,00 €</b>				
<b>TOTAL SUBSIDE</b>					<b>75%</b>	<b>00.000 €</b>	<b>00.000,00 €</b>

Moyens financiers complémentaires apporté par la commune pour la mise en place de la politique énergie climat (en dehors des 25% de co-financement prévu dans le cadre de ce subside RH)<sup>12</sup> :

Autres moyens (détaillez)<sup>13</sup> :

<sup>5</sup> Ajouter des lignes dans les rubriques Personnel ou sous-traitance si nécessaire

<sup>6</sup> Barrez la mention inutile

<sup>7</sup> Coût mensuel brut repris sur la fiche salariale (pour le temps plein, 4/5 temps...)

<sup>8</sup> Voir note de bas de page 4.

<sup>9</sup> Coût mensuel brut\*Taux d'occupation pour POLLEC\*Durée occupation (mois)

<sup>10</sup> Le subside est plafonné à 22 400 € pour les communes de moins de 11.0000 habitants; 33.600 € pour les communes de moins de 50.0000 habitants; 67.200 € pour les communes de plus de 50.000 habitants.

<sup>11</sup> En cas de sous-traitance, la commune devra démontrer (dans le tableau 1) la présence d'un coordinateur POLLEC interne au minimum à tiers-temps pour assurer le suivi et la gestion du marché de sous-traitance.

<sup>12</sup> Budget global dédié à la mise en place des actions de votre PAEDC

<sup>13</sup> Par exemple : mise place de ressources humaines et/matérielles en commun sur plusieurs communes, soutien d'une structure supracommunale, partenariat avec des entités non communales....

## 2. Missions du coordinateur POLLEC

Expliquer de quelle manière la mission du coordinateur POLLEC décrite dans l'annexe 3, sera mise en place au sein de votre commune et quelles actions supplémentaires, vous menez actuellement ou seriez susceptibles de mener dans le cadre de votre politique locale énergie climat ? (Maximum 2 pages)

MODELE DE FORMULAIRE-NE PAS COMPLETER

### 3. Annexes

Annexe A : Engagement du bénéficiaire

Annexe B : Délibération du Conseil communal

MODELE DE FORMULAIRE-NE PAS COMPLETER